

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du Budget Annexe « Régie Autonome du Palais des Congrès » annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026 relative à l'adoption du compte financier unique 2025

Créé le 14 octobre 2019, le budget annexe « Régie Autonome du Palais des Congrès » retrace les flux financiers relatifs à **l'exploitation du Palais des Congrès** rénové et agrandi.

En 2026, avec **un an d'avance** sur la date limite légale, la Ville du Touquet-Paris-Plage a décidé d'opter pour une présentation du budget exécuté 2025 de la Régie Autonome du Palais des Congrès en un **Compte Financier Unique (CFU)**, fusion du compte administratif et du compte de gestion précédemment utilisés.

Cette présentation offre aux élus et aux citoyens un document unique réunissant non seulement l'exécution budgétaire et les annexes de l'ancien compte administratif mais aussi la balance comptable, le bilan comptable et le compte de résultat.

Le CFU 2025 de la Régie Autonome du Palais des Congrès présente les **résultats cumulés excédentaires** suivants :

- La section d'**investissement** est en excédent de **+ 8 958,72 €**,
- La section de **fonctionnement** est à l'équilibre : **+20,27 €**.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2025 sont les suivants :

1^{er} point : des recettes d'exploitation réalisées supérieures aux prévisions du budget primitif 2025 mais aussi à celles réalisées en 2024

Le chiffre d'affaires 2025 global de la régie s'élève à **1 587 316,57 €** alors qu'il était estimé à 1 560 000 € au BP 2025, soit une réalisation supérieure de 27 316,57 € aux prévisions (+1,75%).

De même, il est supérieur à celui réalisé en 2024 (1 349 163,85 €), soit + 17,65%.

Cette bonne performance s'explique à la fois :

- par une **progression du chiffre d'affaires d'exploitation** du Palais des Congrès, hors festivals :

Au BP 2025, ce poste avait été budgété à 1.295 000 € alors que le réalisé s'élève à 1 324 741,20 €, soit +29.741,20 € (+2,3 %).

Il pourrait être ventilé en deux chiffres d'affaires distincts même si l'Administration fiscale n'en reconnaît qu'un seul car soumis aux mêmes règles économiques et fiscales.

S'agissant du chiffre d'affaires des opérateurs privés, le réalisé est de 965 253 € contre une prévision de 1 045 000 €, soit un écart 79 747 € dont l'explication est une location plus importante par les opérations publiques (les 50 ans de l'Enduropale, le grand bal des années 20, le congrès annuel de l'Union des Aéroports français et francophones), location réduisant les créneaux disponibles pour les congrès, spectacles et salons.

Le corollaire est que le chiffre d'affaires des opérateurs publics prévu à 465 000 € au budget primitif 2025 a été de 466 345 € soit + 101 345 €.

Nonobstant la typologie du chiffre d'affaires en 2025, la problématique est l'équilibre et l'arbitrage entre les demandes des opérateurs privés et les opérateurs publics par la Régie Autonome du Palais, exploitante du Palais des Congrès.

- par une **prévision fiable du chiffre d'affaires généré par les deux festivals** organisés par la régie depuis 2024 :

S'agissant du Winter Jazz, le chiffre d'affaires a été de 144 034,78 € pour un prévisionnel de 140 000 €.

Avec plus de 5 000 spectateurs accueillis et un taux de remplissage de 75,7%, l'édition 2025 a été un succès

Quant au Pianos Folies, le chiffre d'affaires réalisé est de 88 308 € contre un prévisionnel de 95 000 €,

Soulignons la 1^{ère} année d'organisation et de production des « **Mercredis Jazz** » antérieurement gérés par la régie Touquet & Co : ils ont accueilli 1 300 spectateurs avec un taux de remplissage de 78 % et des recettes à hauteur de 30 232 €

2ème point : Les financements externes et la contribution Ville pour compensation des contraintes de service public

La Ville du Touquet-Paris-Plage participe au financement de la production de ces trois événements à hauteur de 264 000 € en 2025.

Le versement de cette contribution a pour objet de compenser les contraintes de services publics imposées à la Régie Autonome du Palais des Congrès dans la cadre de l'organisation de ces trois festivals.

L'attribution de ces trois événements à la régie autonome du Palais des Congrès, dont c'est le cœur de métier, permet une synergie dans l'organisation des spectacles.

C'est l'application stricte de la loi.

Par ailleurs et surtout, la Ville du Touquet-Paris-Plage ne verse aucune subvention d'équilibre pour la troisième année consécutive à la Régie autonome du Palais des Congrès.

Néanmoins, la régie autonome a également sollicité et obtenu **des financements externes** à hauteur de 96 000 € auprès de la Région des Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles mais aussi de la Banque des Territoires.

En conclusion, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **1 954 867,29 €** alors qu'elles étaient inscrites à hauteur de 1 854 500 €, soit +100 367,29 € (+5,41%).

3ème point : des dépenses réelles de fonctionnement évoluant à un étiage similaire aux recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'établissent à **1 951 754,35 €**, soit en dessous des prévisions initiales, 1 991 704,89, soit – 39 950 ,54 € (-2 %).

Les **dépenses relatives à l'exploitation générale du Palais des Congrès** sont **maîtrisées** :

- les charges de personnel sont 1 011 162 ,70 € au CFU 2025 contre 1 007 418 € au BP 2025,
- les charges courantes sont de 358 792,69 € au CFU 2025 contre 375 178,89 € au BP 2025

Les **dépenses relatives à l'organisation des deux festivals** sont **plus élevées qu'initialement prévues** :

- s'agissant du **Winter Jazz**, une mise en valeur des espaces et un décor jazzy ont dû être développés, alourdissant ainsi les coûts de production du festival : 314 789,96 € au CFU 2025 contre 250 000 € au BP 2025),
- quant aux **Pianos Folies**, la programmation gratuite, les concerts off dans les villes du Montreuillois ont également des surcoûts 202 017,67 € au CFU 2025 contre 156 000 au BP 2025),

4^{ème} point : un résultat de clôture de fonctionnement à l'équilibre

Pour la troisième année consécutive, en 2025, la Régie Autonome du Palais des Congrès **assure son équilibre global cumulé de fonctionnement à 20,27 €**, sans versement de subvention d'équilibre par la Ville.

L'équilibre restera une priorité pour 2026 avec deux réflexions qui porteront sur la **politique tarifaire** et la configuration et les objectifs assignés aux 2 festivals dont les modèles économiques sont différents

5^{ème} point : un programme d'investissements 2025 orienté vers les équipements d'exploitation

Les **investissements** réalisés sont de **32 938,91 €** au CFU 2025 contre 44 326,07 € au BP 2025,

Ils concernent essentiellement l'acquisition de matériel scénique pour la régie (panneaux d'exposition), de matériel de téléphonie, de vidéo et de matériel informatique. Une pompe à bière a également été acquise pour distribuer la bière du Palais, produite spécifiquement pour la régie.

Mais, il convient aussi de tenir compte des restes à réaliser à hauteur de 13 223,60 € (boîtiers électriques, matériels informatiques et de téléphonie).

Ce programme est financé par les amortissements (19 247,56 €) et le report des excédents dégagés par la section investissements sur les années antérieures (+35 873,67 €).

C'est ainsi que la section d'investissement présente un excédent de clôture de **8 958,72 €**.

En conclusion, les résultats 2025 de la Régie Autonome du Palais des Congrès confortent les résultats réalisés depuis 2022 et corroborent la stratégie économique et commerciale.
